



HERBICIDE maïs

Fluva[®]

Conditionnement(s)

Bidon 3 L

Bidon 1 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 27

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2190080

Détenteur d'homologation :
GLOBACHEM NVBrustem Industriepark -
Lichtenberglaan 2019 -3800
SINT-TRUIDEN Belgique

Substance active : mésotrione
Teneur : 480g/l, soit 41% (m/m)
Famille chimique : tricétones
Mode d'action : Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.

Description

HERBICIDE de pré-levée ou post-levée utilisable sur les cultures de maïs, millet, miscanthus et moha. Cette spécialité est efficace contre les graminées et les dicotylédones.

Préparation

Préparation de la bouillie

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de pulvérisation, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Remplir le pulvérisateur sur une aire étanche sur laquelle les écoulements accidentels peuvent être récupérés. Remplir à 50% du volume requis le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation ou d'incorporation puis ajouter progressivement le produit. Ajouter enfin le reste du volume d'eau requis. Rincer le bidon de produit vide trois fois et ajouter le produit ainsi dilué au reste de la bouillie de pulvérisation. Maintenir la bouillie en état d'agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation. Ne préparez jamais plus de bouillie que nécessaire.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques du PEI	NIVEAU DE RISCOS			
	PROFESSEUR DE TRAVAIL AGRICOLE	PROFESSEUR DE TRAVAIL EN AGRICULTURE	PROFESSEUR DE TRAVAIL EN AGRICULTURE	PROFESSEUR DE TRAVAIL EN AGRICULTURE
PROFESSEUR DE TRAVAIL AGRICOLE (Personnel agricole professionnel) (Personnel agricole professionnel) (Personnel agricole professionnel)	Résidus	Agrochimie	Agrochimie	Résidus
PROFESSEUR DE TRAVAIL EN AGRICULTURE (Personnel agricole professionnel) (Personnel agricole professionnel)	Résidus	Agrochimie	Agrochimie	Résidus
PROFESSEUR DE TRAVAIL EN AGRICULTURE (Personnel agricole professionnel) (Personnel agricole professionnel)	Résidus	Agrochimie	Agrochimie	Résidus

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, GLOBACHEM NV décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Protégez les points d'eau.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

(Yeux, Système nerveux périphérique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Attention



- P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P391 - Recueillir le produit répandu.
- P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
- SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour une application en post-levée sur des sols à pH supérieur à 5.1.
- SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour une application en pré-levée.
- SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents

- Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

- SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
- SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son

emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Amener la victime à l'air libre. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Température maximum :

N°ONU : 3082



Fluva®

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.311l/ha	stade BBCH 00 à BBCH 08		1c, 4a, 7a
Maïs	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.311l/ha	stade BBCH 12 à BBCH 18		1a, 1b, 4a, 7a
Millet	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.311l/ha	stade BBCH 00 à BBCH 08		1c, 4a, 7a
Millet	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.311l/ha	stade BBCH 12 à BBCH 18		1a, 1b, 4a, 7a
Miscanthus	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.311l/ha	stade BBCH 00 à BBCH 08		1c, 4a, 7a
Miscanthus	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.311l/ha	stade BBCH 12 à BBCH 18		1a, 1b, 4a, 7a
Moha	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.311l/ha	stade BBCH 00 à BBCH 08		1c, 4a, 7a
Moha	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.311l/ha	stade BBCH 12 à BBCH 18		1a, 1b, 4a, 7a

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

- 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour une application en post-levée sur des sols à pH supérieur à 5.1.
- 1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour une application en post-levée sur des sols à pH inférieur ou égal à 5.1.
- 1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour une application en pré-levée.

4. Plantes non-cibles

- 4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

7. Riverains et personnes présentes

- 7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
 - l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Champ d'activité

FLUVA® est un herbicide à action racinaire et foliaire contenant de la mésotrione, matière active de la famille des Callistémones (groupe HRAC 27). FLUVA® est transféré dans la plante par systémie ascendante. La photosynthèse est perturbée et l'action sur la chlorophylle provoque le blanchiment puis la destruction des adventices. Il agit sur de nombreuses dicotylédones annuelles et certaines graminées annuelles.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

FLUVA® s'utilise sur maïs grain et fourrage, en une seule application, à la dose de 0,3L/ha contre les adventices annuelles
En mélange et en programme, FLUVA® peut s'appliquer de 0,1 L/ha à 0,2 L/ha. Adapter la dose en fonction des adventices à contrôler et des partenaires associés.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

FLUVA® s'utilise en postsemis / prélevée (BBCH 00 à BBCH 08) ou en postlevée du maïs, du stade BBCH 12 jusqu'au stade BBCH 18 (8 feuilles étalées).
Pour les applications en postlevée, la meilleure efficacité est obtenue en intervenant précocement avec FLUVA®, sur des adventices peu développées : entre la levée et le stade 4 feuilles pour les dicotylédones et 1 à 3 feuilles pour les graminées. L'observation du stade des adventices au moment du traitement permet d'adapter la dose en fonction de l'adventice la plus développée.
L'utilisateur devra veiller au bon état végétatif de la culture, ne pas traiter des maïs mal implantés, en mauvais état végétatif, en mauvais état sanitaire, souffrant du froid, d'excès d'eau, de sécheresse, ou susceptibles de subir des grands écarts thermiques.
Conditions particulières de mise en oeuvre : L'application d'un insecticide organo-phosphoré foliaire 7 jours avant et 4 jours après le traitement FLUVA® est



déconseillé.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification HRAC

27 - Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.

Application (matériel, pression)

- Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (150 à 300 L/ha).
- Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 bars.
- Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.
- Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage
- Nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

Il convient de privilégier une hygrométrie élevée (>70%) pour réaliser le traitement.

Préférer un traitement à une température se situant entre 15 et 25°C.

Pulvérisation : S'assurer de la largeur exacte des passages en évitant les recouvrements de rampe. Ne pas traiter par temps de vent, même faible (limite 3-4 m/s). Adopter une vitesse d'avancement réduite. Eviter la formation d'embruns.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après un maïs désherbé avec FLUVA® il est possible d'implanter dans le cadre de la rotation les cultures suivantes :

- Avec ou sans labour : ray-grass, orge d'hiver, blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge de printemps, maïs.
- Avec labour : autres cultures.

En raison de phénomènes de blanchiments occasionnellement rencontrés sur certaines cultures suivantes dans des sols à faible activité microbienne, battants ou compactés, l'année suivant l'application de FLUVA®, l'implantation des espèces : épinard, pois de conserve, pois protéagineux, haricot, soja et betterave, est déconseillée

Cultures de remplacement

En cas de retournement d'une culture désherbée avec FLUVA®, il est possible de resemer du maïs. - Cultures déconseillées : soja, haricot.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR À RAMPE; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Fluva® 480 g/l mésotrione AMM n°2190080 Détenteur d'homologation : GLOBACHEM NV © Marque déposée GLOBACHEM NV

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



⚠ ⚠ Attention ⚠ ⚠ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ⚠ H361d - Susceptible de nuire au fœtus. ⚠ H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux, Système nerveux périphérique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ⚠ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mars 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)